

COMMUNE de NOVALAISE

CONSEIL MUNICIPAL Mardi 26 Mai 2009

Sous la présidence de Monsieur Le Maire : Denis GUILLERMARD

Présents :

Mesdames BEAUJEAN Françoise, BERNARD Mireille, CURTIL Claudine, DIEZ Evelyne, LAUDE Catherine, PERRIER Lysiane

Messieurs : GIRERD René, MOLTER François, RIGOTTIER-GOIS Denis, RUBAUD Pierre

Excusés ou absents : LEVEQUE Jean Marc (Pouvoir F. BEAUJEAN), PEREIRA Thierry, DAMIAN-TISSOT Patrick, GROS Gilles (Pouvoir François MOLTER)

Secrétaire de séance : Pierre RUBAUD

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 avril 2009

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu des commissions

Signalétique :

Trois voies restent à dénommer. Un courrier sera adressé aux propriétaires des voies privées avec proposition de nom. Il conviendra d'être attentif à la rédaction du cahier des charges pour la consultation des entreprises. Les panneaux seront réalisés à la teinte des candélabres et barrières de la Commune.

Communication :

fête du 14 juillet : l'organisation est faite par l'ECAN, trois groupes de Country animeront la soirée avant le feu d'artifice. La Braderie est sous la responsabilité du Club de Basket

700 ans du marché le 23 août : Les animations sont retenues : il s'agit des Aigles du Léman pour 1600 Euros, du Groupe NAVALO (animations dans le village, jongleurs, musiciens, cracheur de feu) pour 2300 Euros et les Cavaliers Prestalp pour 1400 Euros. La Maison des Agriculteurs organiseront un marché aux bestiaux. Il est également prévu des tours en calèche.

Il faudra prévoir de souscrire une assurance "garantie intempéries"

Marché :

La révision du règlement du Marché est en cours. De nouvelles réunions avec les différents intéressés (Commerçants, forains, riverains) seront organisées dans le mois à venir.

➤ Compte-rendu de la réunion du bureau de la C.C.L.A. et du Conseil Communautaire

COMMUNE de NOVALAISE

FINANCES

Subventions aux associations

Des réponses obtenues, il ressort que nous pouvons attribuer aux associations les sommes selon les critères retenus par la Commission : 35 € par enfant de Novalaise, soit pour les associations concernées un total de 8610 Euros.

Le Conseil Municipal approuve les sommes présentées. Le paiement sera adressé aux Associations concernées.

Monsieur GIRERD précise que deux projets sont à l'étude de la Commission qui se déterminera sur l'opportunité de la participation de la Commune. Une nouvelle liste d'attribution sera présentée lors du prochain Conseil Municipal assortie des conclusions de la Commission.

Election du 4^{ème} adjoint avec délégation « commerce - artisanat - associations »

Lors de la séance du Conseil Municipal de Décembre 2008, nous étions convenus de reporter l'élection du 4^{ème} Adjoint au mois de Juin 2009. Monsieur le Maire fait part de ses remarques après plusieurs mois de travail avec une équipe constituée de trois Adjoints et propose d'affecter au poste de 4^{ème} Adjoint les délégations de : Commerce, Artisanat et Associations.

Le Conseil Municipal par vote à bulletin secret accepte la création du poste de 4^{ème} Adjoint par 10 Pour, 2 Contre et 1 Abstention.

Deux candidates se sont présentées à ce poste à pourvoir, Mmes DIEZ et PERRIER.

Le Conseil Municipal par vote à bulletin secret a élu :

Mme DIEZ par 9 voix

Mme PERRIER a obtenu 3 Voix

Un bulletin blanc

BATIMENTS

Révision du contrat de l'ascenseur pour le bâtiment *Les Marronniers*

Par courrier du 26 Janvier 2009, Monsieur le Maire a résilié le contrat de maintenance qui nous liait avec OTIS depuis la rénovation de la Mairie. En effet, ce contrat de maintenance objet de la Délibération en date du 4 septembre 2006 nous semblait particulièrement prohibitif puisqu'il nous coûtait 773.68 € par trimestre pour une visite mensuelle de contrôle, soit 3 094.72 € par an ! A réception du courrier de résiliation, OTIS a repris contact et le contrat a pu être renégocié. La proposition reçue en Mairie le 4 courant, fait apparaître un montant annuel de 2000 € pour les mêmes prestations !! Le Conseil Municipal approuve le nouveau contrat présenté à l'unanimité.

Déménagement de la bibliothèque : travaux – demande de subvention

La bibliothèque aujourd'hui située au 1^{er} étage de l'école primaire doit déménager au Rez-de-chaussée côté "cour de récréation" afin de disposer de plus d'espace (100 m² au lieu des 54 actuels) et être accessible à un plus large public et notamment les personnes à mobilité réduite. Les travaux d'aménagement ne devraient pas être conséquents puisqu'il s'agit seulement de casser la cloison intermédiaire en placo. existante et de "rafraichir" les peintures des murs. Par contre, il va falloir engager des frais de mobiliers pour s'adapter aux nouvelles surfaces.

COMMUNE de NOVALAISE

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au Conseil Général pour l'aménagement de ces nouveaux locaux.

Approbation à l'unanimité des membres présents

URBANISME

Etat sur PC – CU – DT

P.C.

PICHON Marlène	Le Sabatel	Réhabilitation grange (en 2 logements)
GALLERANI Anthony	Le Chenal	Maison

C.U.

Scp ARMAND ET BENAT	Pommerai	Simple information (succession Buttin)
PERRET François	Les Bottières	CU opérationnel (construction 2 maisons)
PERRET François	Les Bottières	Simple information
Mtre BENAT Baudino/Pichon)	Le Sabatel	Simple information (vente

D.P.

ROGE Fabrice	la Crétaz	Abri de jardin
-FARON Daniel S/Cab. Peronnier	Le Monthieux	Division de terrain
CARRON Robert	Chemin de Ravet	Abri de jardin

VOIRIE & RESEAUX

[Pédibus – Accès à la nouvelle école : demande de subvention](#)

Le tracé d'accès à la nouvelle école est affiché au SIVU. Le montant des travaux s'élève à : 18 042 Euros TTC correspondant à :

- Bande enrobée 9 721.00 Euros TTC
- Barrières bois 8 321.00 Euros TTC

Nous souhaitons solliciter les Services du Conseil Général pour obtenir une subvention.

Approbation à l'unanimité des membres présents

[Travaux de revêtement, Place de la Comédie : demande de subvention](#)

Les travaux d'eau et assainissement prévus autour de la nouvelle Ecole ont été prolongés jusqu'à la Place de la Comédie compte tenu de l'état des canalisations, il était opportun de "profiter" des travaux engagés pour mettre en conformité l'ensemble du réseau.

Monsieur le Maire propose au CM de présenter une demande de subvention au Conseil Général pour les frais de revêtement de la chaussée pour 19 802 Euros.

Approbation à l'unanimité des membres présents

COMMUNE de NOVALAISE

PLAGES

[Clôture du parc de détente de Pré Argent](#)

Suite au dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur BAUSIER avec lequel il a rendez vous le vendredi 29 Mai pour convenir ensemble d'une Convention de "bon usage" afin d'éviter tous les désagréments rencontrés par le délégataire de la Plage de Pré Argent.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer avec toutes les parties intéressées, si un accord amiable est trouvé, l'acte permettant à chaque intervenant de travailler en parfaite harmonie pour les trois ans à venir.

Approbation à l'unanimité des membres présents

DIVERS

[Etude agricole SCOT : désignation d'un élu pour participer à la commission agriculture](#)

Lors de sa dernière séance en Conseil Communautaire, la CCLA a demandé à chacune des communes de désigner un Elu pour participer à la Commission Agriculture dans le cadre de l'élaboration du SCOT. Monsieur le Maire propose la candidature de JM LEVEQUE et Monsieur Gilles GROS en qualité de suppléant.

Approbation à l'unanimité des membres présents

[Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur communal](#)

Nous devons organiser pour 2010 (21 Janvier au 20 février 2010) le recensement des habitants de la Commune. Pour ce faire, il convient de désigner un **coordonnateur communal** dont le rôle est de veiller au bon déroulement de la collecte et d'être l'interlocuteur privilégié des services de l'INSEE. Sa mission consiste à assurer l'encadrement des agents recenseurs et le suivi en continu de la collecte.

Une seule candidature pour cette fonction : Mme DIEZ Evelyne qui prendra en charge cette organisation avec les Services de l'Etat.

[Forêt communale : Programme 2009 des travaux à réaliser : demande de subvention auprès de la Région](#)

Deux devis nous ont été présentés par l'ONF pour les travaux en forêt de NOVALAISE. Le 1^{er} pour des travaux de fauchage, élagage d'accotement sur la route forestière ainsi que l'entretien des parcelles 7 et 15 pour un montant de 3 259 €, le second pour des travaux sylvicoles subventionnables par le Conseil Général d'un montant de 2 200 €. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Conseil Régional pour ces derniers travaux et le charge de signer tous documents utiles à la réalisation de ces projets.

Approbation à l'unanimité des membres présents

COMMUNE de NOVALAISE

Plan communal de sécurité : demande de stage de M. Stéphane ANTOINE, S-Pompier

Monsieur le Maire informe le C.M. du fait qu'on lui a présenté une convention de stage avec l'Université de Savoie pour accueillir Monsieur ANTOINE Stéphane, Sapeur Pompier, afin de rédiger le Plan Communal de Sécurité. Ce stage se déroulerait du 15 juin au 29 Août 2009.

Le Conseil Municipal est d'accord pour accueillir Monsieur ANTOINE durant cette période pour réaliser le Plan Communal de Sécurité sachant qu'il recevra une indemnité de stage pour le 1^{er} mois de travail et qu'il percevra un salaire du 15 Juillet au 29 août 2009.

Suppression de la régie de recettes « cartes d'entrées aux parcs de détente pour habitants de la commune »

Les cartes d'entrées aux parcs de détente pour les habitants de la Commune seront désormais délivrées directement par les délégataires des parcs de détente. De ce fait, la régie de recettes jusqu'alors détenue par Melle BENCHALAL doit être supprimée.

Elections européennes du 7 juin 2009 : organisation du bureau de vote

Il convient d'organiser le bureau de vote du 7 juin 2009 qui doit être ouvert de 8 heures à 18 heures. Il faut au moins trois personnes présentes dans les lieux à chaque tranche horaire dont un Adjoint. Nous proposons des "tranches horaires" de 2 h.30 soit :

de 8 h. à 10 h.30

de 10 h.30 à 13 h.

de 13 h. à 15 h.30

de 15 h.30 à 18 h.

Plus le dépouillement après 18 heures :

Les Membres du Conseil Municipal sont invités à s'inscrire.

Fête des Mères : cérémonie le samedi 6 juin 2009

L'apéritif est offert aux Mamans le samedi 6 juin 2009 à partir de 11 heures30 dans la salle au rez-de-chaussée côté cour de récréation, de l'Ecole Primaire.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement des abords du Rond Point à l'entrée du Village

Plusieurs devis ont été demandés pour la fourniture et la pose d'un grillage le long de la parcelle de Monsieur VALLET Route du Lac et Route d'Albens.

Les travaux seront confiés à C.S.A. pour la somme totale de 5 900 € H.T. et conformément à la répartition convenue lors du Conseil Municipal du 17 Décembre 2008.

Participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame pour l'année 2009

Les frais de fonctionnement attribués sont équivalents à ceux des écoles primaire et maternelle de NOVALAISE soit : 22 668 Euros

Pour : 17 en maternelle x 924.00 = 15 708.00 €

Et : 24 en primaire x 290.00 = 6 960.00 €

COMMUNE de NOVALAISE

Occupation de l'Ecole Élémentaire

La Commission dirigée par René GIRERD a travaillé sur ce projet d'occupation. Une proposition a été faite à l'AEL ainsi qu'à la CCLA. René GIRERD expose au Conseil Municipal les propositions qui pourraient être faites aux différentes associations qui cherchent des locaux pour exercer leur activité.

Courrier de l'AEL du 12 Mai 2009

L'AEL nous a fait suivre un courrier le 12 Mai 2009 afin d'obtenir l'autorisation d'occuper le parc derrière la Grange de l'Epine pour organiser des **nuitées de camping** pour les enfants de 6 à 11 ans et obtenir l'accès gratuit aux **plages municipales** dans le cadre de l'Accueil de Loisirs "Les Faroupiots".

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé d'autoriser à titre gratuit, l'occupation du parc derrière la Grange de l'Epine pour l'organisation des nuitées de camping. Le Centre d'Accueil de Loisirs "Les Faroupiots" reçoit des enfants par la plupart âgés de moins de 10 ans donc l'accès aux plages est gratuit. Pour les quelques autres enfants, ils peuvent bénéficier d'un tarif "groupe" sachant que ce Centre perçoit déjà de la Commune une participation de 4 € par enfant de Novalaise.

Réfection des VC le Cordonnier et Pétigneux

Pour être instruite par le Conseil Général, notre demande de subvention concernant la réfection des VC le Cordonnier et Pétigneux, doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité des membres présents

Surpresseur Lieudit "Le Fornius"

Par délibération du 25 février 1993, le Conseil Municipal a décidé de ne pas facturer les 100 premiers m³ de la consommation du bâtiment de Monsieur BERTIN Aimé.

Madame ROMAND, propriétaire aujourd'hui de ce bâtiment, présente un courrier de Mme le Maire du 27 octobre 1995 assorti de cette délibération qui confirme la gratuité des 100 premiers m³

Monsieur le Maire souligne l'ignorance de cette particularité et le fait que toutes les factures depuis 1998 sont payées en intégralité !

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse cette gratuité des 100 premiers m³. Cet accord était passé avec Monsieur BERTIN en contre partie de la dépense engagée. Madame ROMAND ne peut se prévaloir de cet accord.

COMMUNE de NOVALAISE

Contrat avec Fonderie PACCARD

L'entreprise PACCARD nous informe par courrier du 4 mai 2009 des nouvelles directives gouvernementales concernant les contrats d'entretien ou contrats de maintenance. Deux points essentiels sont évoqués :

. la durée du contrat : la reconduction tacite est désormais interdite. Ils nous proposent un contrat établi pour 5 ans reconductible une fois pour la même période sachant que nous devons faire connaître notre décision de reconduire ou non le contrat au moins 2 mois avant l'échéance.

. la modification de la formule d'indexation : remplacée par le modèle préconisé par la DGCCRF.

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 187 €.

Approbation à l'unanimité des membres présents

Visite de la Nouvelle Ecole Primaire le 5 juin 2009 à 18 h30

Monsieur GIRERD informe le Conseil Municipal de l'opportunité de l'achat d'un podium de 35 m² pour 6000 Euros, prix très attractif par rapport au tarif pratiqué habituellement et compte tenu de la surface. Cette estrade sera livrée fin juin.

Séance levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire

RUBAUD Pierre

GUILLERMARD Denis